



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de DIE
Commune de LA MOTTE CHALANCON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*
Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint,
Brigitte PARRENT, 3^{ème} Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal

Excusés :

Jeannette LACOUR, procuration à Pierre POLETTO
Cathy DELESTRE, procuration à Laurent COMBEL

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 12/09/2023 qui est approuvé à l'unanimité, avec les commentaires suivants :

Concernant les panneaux photovoltaïques :

- la société EOLUNA Énergies a souligné le fait que deux sociétés étaient concernées par le projet, eux-mêmes et EDF Renouvelables (et non ERDF) et que les deux souhaitaient avoir un avis informel des élus.
- Emmanuel BLANCARD précise que la surface d'implantation des panneaux serait de 10 hectares.

Concernant les déchets : Emmanuel BLANCARD avait évoqué le problème des poubelles suite au marché du lundi. Il précise qu'il avait également parlé de l'état de tous les points de collecte de la Commune en été et qu'il faudrait prévoir le nettoyage des abords.

Le Maire demande le rajout d'une délibération portant sur une Décision Modificative du budget Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Répartition Intercommunale des frais de scolarisation du RPI 2022/2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat et notamment l'article 3 de cette convention concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

L'état des frais du RPI a été dressé par les communes de Rémuzat et de La Motte pour l'année scolaire 2022/2023. La participation par enfant est de **1 720.00 €**.

Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI au prorata du nombre d'enfants le fréquentant.

Le montant de la compensation entre les Communes de LA MOTTE CHALANCON et REMUZAT a été calculé et s'élève à **15 482.00 €**, en faveur de la Commune de LA MOTTE CHALANCON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de la participation et le montant de la compensation
- **AUTORISE** le Maire à présenter les frais de fonctionnement aux Communes adhérentes au RPI et à émettre un titre de recettes à la Commune de REMUZAT pour la compensation

Délibération n° 2 : Adhésion au contrat carte carburant Pro U

Le Maire souhaite souscrire une carte carburant auprès de la société SAS LE PETIT PIERRE afin que les employés communaux puissent retirer du GasOil à REMUZAT quand la station-service de LA MOTTE CHALANCON est fermée.

Il sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la souscription de la carte carburant Pro U
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour cette souscription

Délibération n° 3 : Tarifs cantine et garderie périscolaire

Le Maire rappelle qu'en fin d'année scolaire 2022/2023, une garderie périscolaire a été mise en place provisoirement pour expérimentation.

Cette garderie étant reconduite pour l'année scolaire 2023/2024, il convient d'en fixer le tarif.

Le Maire propose de maintenir le prix initialement instauré : 4 euros par enfant pour le créneau horaire de 16h45 à 18h15.

Il demande aux élus de se prononcer également sur le maintien du tarif de la cantine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs suivants :
 - o Garderie périscolaire : 4 euros / enfant pour l'horaire 16h45 / 18h15
 - o Cantine : participation des familles : 4.20 euros
Participation des communes : 2.60 euros

Délibération n° 4 : Modification du temps de travail d'un emploi

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif permanent à temps non complet afin de répondre aux besoins du service administratif de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} novembre 2023, de 30 heures à 33 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif.

Délibération n° 5 : Travaux d'accessibilité à la piscine

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, des travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite restent à réaliser à la piscine municipale.

Des devis ont été établis et le coût prévisionnel est estimé à 20 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département et à l'Etat.

Délibération n° 6 : Travaux de réfection de la toiture de la Souste

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal « la Souste » doivent être réalisés rapidement.

Leur coût prévisionnel a été estimé à 12 070 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de lancer les travaux de réfection
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département.

Délibération supplémentaire n° 6 : Décision Modificative du budget

Le Maire informe que le budget prévu au chapitre 12 (charges de personnel) sera insuffisant pour terminer l'année et qu'il convient de faire les modifications suivantes au budget, dans la section dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012 :
 - o compte 6413 : + 15 000 €
 - o compte 6450 : + 15 000 €
- Chapitre 011 :
 - o Compte 615221 : - 30 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette décision modificative

Sujets évoqués par le Maire :

Calades : la première partie des travaux (réseaux) rue des Bourgeois et Coin Maco est terminée. Elle s'est bien passée. La seconde partie (revêtement) va commencer.

Au printemps 2024, les travaux débiteront sur la 3^{ème} tranche : rue du Bailly, rue de la Contrebande et Trou du Curé.

Chemins ruraux : le coût de l'étude de recensement des chemins ruraux devrait être d'environ 8 000 euros (information obtenue par les communes qui ont déjà lancé l'étude), ce qui est très élevé.

Pour l'instant, la Commune va rouvrir un seul chemin (entre la maison Blanc et la maison Muller) car des propriétaires sont enclavés.

Camping : un groupe de travail composé d'élus s'est réuni pour faire le point sur l'année écoulée et envisager l'année 2024. Des propositions vont être faites prochainement au personnel en place en 2023.

Maison de santé : Le lancement du marché va être lancé début novembre, pour une ouverture des plis courant décembre.

Piscine : la dernière facture d'électricité du point de collecte situé chemin de la piscine s'élève à 5 152 €, soit 42 % d'augmentation par rapport à l'an dernier. Cette hausse est due en partie à l'évolution du prix unitaire, mais également à une plus forte consommation. Des aménagements seront à regarder dans l'avenir afin de réduire les coûts.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Des réunions de préparation entre élus et la CCD se tiennent actuellement dans les Communes. On sait déjà que la surface constructible va être fortement réduite et que le zonage N va augmenter.

Droit de préemption : un droit de préemption va être fait sur certaines terres de Gilbert GIRARD.

Plan d'eau : une réunion de fin de saison s'est déroulée. La saison a été bonne.

Le problème des chiens sur la plage est récurrent.

Des travaux restent à effectuer : une aire de camping-car et le curage du plan d'eau.

Le curage est prioritaire et il sera effectué cet hiver.

Le sujet de Rock on the l'Oule a été à nouveau abordé. A l'unanimité, les élus du SMPO sont décidé de ne pas imposer cette manifestation au gérant du site.

Cérémonie du 11 novembre :

11 h : rassemblement place du Pont et défilé

11h15 : cérémonie place des Écoles

11h30 : vin d'honneur devant la mairie

Réunion publique : le Maire demande aux élus s'ils souhaitent faire une réunion publique avant la fin de l'année. La majorité du Conseil se prononce contre. A voir en 2024.

Conseil d'école : cette année, le RPI comprend 58 élèves.

Plusieurs projets sont en cours dont un (travaux de l'école, Olympiades, ...) qui pourraient être subventionné à 70% par l'État.

Ce projet s'échelonne sur 5 ans. La Commune devrait avancer la totalité de la somme (environ 50 000 €) et toucherait la subvention au terme des 5 ans. Le Maire a donné un accord de principe et demande aux conseillers s'ils sont d'accord. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Le marché de Noël se tiendra le 9 décembre.

Des parents ont demandé à voir la provenance des produits consommés à la cantine.

Tour de table :

Pierre POLETTO informe qu'il a commencé à travailler sur le bulletin municipal de décembre. Il attend les articles des associations et des commerçants.

Emmanuel BLANCARD signale que quelques personnes se sont plaints que des arbres avaient été taillés trop bas par les lamiers. Le Maire rappelle que la coupe est faite par des professionnels et qu'il est très difficile de satisfaire tous les habitants, chacun ayant des attentes différentes. Dans ce cas présent, les arbres ont été taillés afin d'éviter des inondations (rue du Bourg).

François HUMBERT informe qu'il a fait faire des devis pour replanter des arbres au camping. Il déplore que le camping n'ait pas été laissé en bon état en fin de saison (poubelles non vidées, volets ouverts, ...).

Pascale MUNIER présente la situation sur le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Des petits travaux doivent être finalisés afin d'obtenir des attestations de conformité pour les écoles et la mairie.

La salle polyvalente est sortie du programme, car les travaux seraient trop onéreux.

Fin de la réunion à 20h 45

La secrétaire de séance
Pierre CHANAL DU BESSET



Le Maire
Laurent COMBEL

